



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°19/14

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

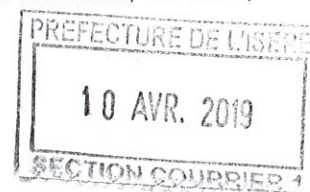
Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille dix-neuf le 03 avril à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.

Date d'envoi de la convocation : le 28 mars 2019

Présents : MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, T. Feret, C.Refour, E.Rousselon, L.Vadon, H. Viard Gaudin

Excusés : M-J.Guernet, R. Paillot



03 - Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Personnes Agées Pré Blanc (RPA) – Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2018

Le Président informe le Conseil d'administration que :

- la section de fonctionnement du budget annexe de la RPA pour 2018 présente un résultat excédentaire de **14 871,61 €**. Il propose d'affecter ce résultat à la section d'exploitation du budget primitif de l'exercice 2021, conformément aux dispositions des instructions comptables M22.
- la section d'investissement du budget annexe de la RPA pour 2018 présente un résultat excédentaire de **236 807,48 €**, qui doit être affecté au budget 2019.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'affecter en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte 002 et dit que ce résultat sera repris pour **14 871,61 €** en 2021,

DECIDE : l'affectation du résultat excédentaire de **236 807,48 €** de la section d'investissement au compte 2181 pour 541,25 €, 2183 pour 1 075,52 € et 2184 pour 757,98 € afin de financer les restes à réaliser de 2018 et au compte 001 pour **234 432,73 €** du budget 2019.

Fait à Meylan le **03 AVR. 2019**

Le Président,
Jean-Philippe Blanc

Centre communal d'action sociale de la ville de Meylan

4, avenue du Vercors BP 99 38243 Meylan cedex - 04 76 41 69 32 - mairie@meylan.fr

www.meylan.fr

